

Le vingt-neuf mars deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VERNON dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alexandre FAURE Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents** : MM. : Alexandre FAURE, Max DODARD, Marina DURAND, Simon CEDAT, Claude GATEAU, Baptiste LECOMTE Christophe VEY.  
Formant la majorité en exercice.

**Etait absent** : M. : Jean-Yves LABOURÉ.

**Quorum : 5**

Monsieur Max DODARD a été élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

Compte rendu du Conseil Municipal du 23 février 2024.  
Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024.  
Délibération relative à la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la Collectivité.  
Vote du budget 2024.  
Participations bulletin municipal.  
Compte rendu des délégués aux divers organismes (Syndicats-Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie).  
Divers.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter une délibération concernant une demande de subvention au PNR pour l'acquisition de bancs.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 7 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

**1- Compte rendu du Conseil Municipal du 23 février 2024.**

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 7 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

**2- Vote du taux d'imposition des taxes directes locales 2024 Etat 1259.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le vote pour 2024 des taux d'imposition des taxes directes locales.

Après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles 2023 et tous les éléments utiles au vote considérés,

le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'appliquer le coefficient de variation proportionnelle de 1,019961 ce qui donne :

Taxe foncière (bâtie).....	35,37
Taxe foncière (non bâties).....	62,40
Taxe d'habitation (TH).....	13,03

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 7 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

**3- Délibération relative à la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la Collectivité.**

Vu le code général de la fonction publique et, notamment, les articles L.4, L.712-1, L.712-13, L.713-2 et L.714-4,

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents,

Vu l'avis du comité social territorial du CDG 07 (Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche) lors de sa séance en date du 8 février 2024,

Vu que les agents publics municipaux de la Commune de Vernon peuvent être bénéficiaires de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle,

Vu les conditions requises pour bénéficier de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle :

-avoir été nommés ou recrutés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023,

-être employés et rémunérés au 30 juin 2023,

-avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros (cn équivalent temps plein), au titre de la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer la prime de pouvoir d'achat forfaitaire exceptionnelle, en tenant compte pour chaque agent du temps de travail effectif et de la rémunération brute pour la période.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la somme globale allouée est de 1324,00 € brut et fera l'objet d'un seul versement avant le 30 juin 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 7 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

**4- Vote du Budget 2024.**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal pour l'établissement du Budget Primitif 2024, tant en recettes qu'en dépenses tous les éléments propres et nécessaires à justifier ses propositions.

Plusieurs opérations d'investissement sont proposées :

-**Travaux de voirie** : Enduit mur ancien cimetière Dépenses : 3 224,00 € (report 2023), Achat d'une élagueuse Dépenses : 1 615,00 €,

Divers panneaux de signalisation à renouveler Dépenses : 1 080,00 €, Sécurisation route du Chatus à hauteur de l'école Dépenses : 5 274,00 €, Pont de l'Abeyradou Dépenses : 3 105,00 €, Virage nouveau cimetière Dépenses : 800,00 €, Mur du château Dépenses : 17 171,00 €.

-**Bâtiments communaux** : Climatisation et chauffage bibliothèque Dépenses : 6 840,00 €, Liaison froide école Dépenses : 8 000,00 €, VMC Cuisine Salle polyvalente et garage Dépenses : 2 609,00 € (report 2023), Menuiserie bureau Mairie Dépenses : 3000,00 € (report 2023).

-**Acquisitions** : Plaque et four Salle polyvalente Dépenses : 410,00 € (report 2023), Evier 2 bacs salle polyvalente Dépenses : 200,00 €, Photocopieurs Mairie-Ecole Dépenses : 5 000,00€ (report 2023), 2 Bancs Dépenses : 4036,00 €(report 2023). Recettes : 1 682,00 €, Vidéo projecteur Dépenses : 500,00 €.

-**Urbanisme** : CAUE étude logements communaux Champégua Dépenses : 1 400,00 €, Document urbanisme logements communaux Champégua Dépenses : 4 604,00 €, Chemin de Champégua au Puech Frais de notaire Dépenses : 3 280,00 € (report 2023).

-**Place de Vernon** : Mission d'accompagnement par Atelier L Dépenses : 26 615,00 € (report 2023), Agencements et aménagements (construction mur de soutènement) Dépenses : 30 000,00 € (report 2023), Recettes : 25 284,00 € (report 2023). Agencements et aménagements Dépenses : 284 714,00 € Recettes : 208 179,00 €.

-**Transition énergétique** : Photovoltaïque Mairie Dépenses : 10 754,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir discuté, chapitre par chapitre, des chiffres proposés par Monsieur Le Maire, approuve l'état de ses propositions et arrêté ci-après :

**Fonctionnement : Dépenses 326 420,18 €**

**Recettes 326 420,18 €**

**Investissement : Dépenses 419 729,22 €**

**Recettes 419 729,22 €**

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 7 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

#### 5- Participations bulletin municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant de la participation financière pour la réalisation du Bulletin municipal annuel « Nouvel Echo » 2024. Monsieur le Maire propose de reconduire la somme de 50 euros demandée aux professionnels. En contrepartie, le nom de l'Entreprise sera mentionné sur une page du bulletin.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 7 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-LECOMTE-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

#### 6- Délibération pour demande de subvention coup de pouce « mobilier bois de châtaignier » auprès du PNR.

Vu le coup de pouce lancé par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche relatif à l'installation de la gamme de mobilier « urbain » en bois de châtaignier auprès des collectivités du territoire pour l'année 2024,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de candidater pour l'acquisition de 2 bancs composés de 2 modules bas et de 2 modules haut avec l'option cortene.

Coût total hors taxes en euros : 3 364,00 €

Participation Région Auvergne-Rhône-Alpes (50%) : 1682,00 €

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour approuver l'adhésion au groupement de commande « mobilier bois de châtaignier » mis en place par le PNR des Monts d'Ardèche afin de mutualiser l'achat de mobilier avec toutes les collectivités bénéficiaires du coup de pouce.

Le Conseil Municipal, à la majorité des présents,

- décide d'approuver l'acquisition par la commune de mobilier « urbain » en bois de châtaignier dans les conditions indiquées ci-dessus ainsi que son plan de financement,

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Coup de pouce du PNR des Monts d'Ardèche,

- décide d'adhérer au groupement de commande du PNR des Monts d'Ardèche pour l'acquisition de mobilier « urbain » en bois de châtaignier et autorise le Maire à signer la convention de groupement de commande,

- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 4 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT) Contre : 1 (GATEAU) Abstention(s) : 2 (LECOMTE-VEY)

#### 7- Compte rendu des délégués aux divers organismes (Syndicats-Communauté de Communes du Pays Beaume Drobic).

#### 8- Divers.

Projet de logements : Réunion CAUE : le 16 avril à 14 heures trente.

Chemins ruraux : le travail avance.

Fibre optique : ouverture commerciale - Réunion publique le 2 mai 2024 à Rosières.

L'opération coupe de sapins avance.

Séance levée à 22 heures trente.

Fait à Vernon, le 19 avril 2024

Le secrétaire de séance  
Max DODARD

Le Maire  
Alexandre FAURE

